

COMITÉ NATIONAL SUISSE DE L'ICOM

COMMISSION NATIONALE SUISSE POUR L'UNESCO

Les problèmes des musées dans les pays en voie de développement rapide

Compte rendu publié
avec le concours de l'Unesco

I
TRAVAUX ET
DOCUMENTS MUSÉOGRAPHIQUES

BERNE-PARIS 1964

CONSEIL INTERNATIONAL
DES MUSEES

Catégories de musées

Musées d'art

Un musée d'art, ou le département d'art d'un musée central, est destiné essentiellement à recevoir et à présenter des œuvres d'arts plastiques, d'art graphique, ou d'art appliqué. Dans le cas des pays en voie de développement rapide, on doit envisager plusieurs situations différentes : certains de ces pays ont une tradition artistique ancienne et possèdent déjà des musées d'art, ainsi le Brésil, le Mexique, etc. ; d'autres ont connu des formes d'expression plastique, surtout la sculpture, mais les œuvres d'art y restent actuellement confondues avec les objets des cultures matérielles, sous un vocable ethnographique ou archéologique ; certains pays enfin connaissent depuis quelques décennies le développement d'écoles nationales d'arts plastiques et désireraient se constituer des musées pour abriter leur production. Il faut ajouter à ces considérations que, à l'exception de quelques pays privilégiés, les pays en voie de développement, même lorsqu'ils possèdent des musées d'art, ne peuvent y faire entrer des collections représentatives des cultures étrangères, notamment, dans bien des cas, des œuvres de l'art dit « occidental », trop chères ou protégées par les lois de leurs pays d'origine.

1. Buts

Dans un pays en voie de développement, le musée d'art a pour buts, non seulement de faire connaître les expressions nationales de l'art, mais encore de permettre au public de connaître les diverses expressions de l'art à toutes les périodes de l'histoire, dans les diverses civilisations du monde. Un tel musée devrait donc comprendre :

- des collections complètes représentant l'art national, dans une perspective historique et esthétique ;
- des collections importantes d'œuvres d'artistes étrangers qui appartiennent à la même collectivité culturelle (région géographique, domaine ethnique ou linguistique) ;

— des séries représentatives des principales cultures qui se sont développées dans le monde à travers l'histoire et qui se développent ou naissent encore à l'heure actuelle (art moderne) ;

tout cela à des fins de confrontation, en vue de la sensibilisation du public à des expressions et à des formes de l'art qui lui seraient autrement inaccessibles.

Il convient donc de déterminer les méthodes à appliquer pour que l'art, sous toutes formes, devienne vraiment un instrument de la culture et de la compréhension universelle, ainsi que de déterminer les moyens d'y parvenir. Toutefois, avant d'entreprendre l'étude des méthodes, il est nécessaire de poser certains principes de base qui doivent régir toute action dans ce domaine.

2. Principes

a) Le choix des œuvres doit se faire en tenant compte des concepts culturels respectifs des pays impliqués. Il résultera d'une parfaite harmonie de vues entre les experts qui en sont chargés, tant pour le compte du pays d'origine que pour celui du pays bénéficiaire.

b) La présentation, outre les principes muséographiques généraux et permanents, doit observer des règles particulières : les œuvres d'art représentatives de cultures étrangères seront interprétées à l'aide d'un contexte explicatif concernant les composantes économiques, sociales et idéologiques de ces cultures ; et où la nature des œuvres le permettra, des rapprochements seront faits entre œuvres du pays et œuvres d'autres pays.

c) Les œuvres impliquées étant particulièrement sensibles aux conditions climatiques, leur conservation doit être l'objet de soins particuliers. Cette condition s'applique également aux expositions circulantes. Il est donc nécessaire de prévoir soit la climatisation du musée ou du département d'art, soit la climatisation des salles plus particulièrement réservées à la présentation des œuvres fragiles et des expositions. La création, dans le musée, d'un atelier de restaurations et d'un atelier d'emballage et de déballage s'impose, ainsi que des liaisons étroites avec le laboratoire technique ou scientifique national.

3. Méthodes

Les recommandations suivantes supposent soit l'existence d'un musée central dont un département serait consacré aux arts plastiques, graphiques et appliqués, soit, dans d'autres cas, l'existence d'un musée spécialisé dans ces disciplines. Elles supposent aussi appliqués les prin-

cipes ci-dessus et l'existence d'un personnel expérimenté. Le problème à résoudre est donc la constitution des collections du musée d'art, au moins en ce qui concerne les œuvres d'art des cultures étrangères, les œuvres d'art national trouvant tout naturellement leur place selon le processus normal.

a) Les expositions artistiques, multilatérales ou bilatérales, semblent, dans la situation actuelle, la meilleure chance du musée de mettre à la disposition de son public des collections représentatives des cultures étrangères. Ces expositions, pour être vraiment utiles, devraient être complétées, dans leur présentation au musée bénéficiaire, par des séries comparatives de l'art national prises dans les collections du musée lui-même.

b) L'objectif à atteindre, au-delà de ces expositions, est la constitution, dans le musée, de collections permanentes composées d'œuvres de l'art mondial, même en nombre limité. Pour atteindre cet objectif, il est souhaitable que se généralise un courant international d'échanges bilatéraux ou multilatéraux et de dons ou dépôts à long terme. Les efforts des musées et des autorités dont ils dépendent dans le monde entier, ainsi que l'action des organisations internationales, devraient être concentrés sur cet objectif, qui ne sera atteint que lorsque le climat favorable sera créé et les obstacles psychologiques ou réglementaires aplanis. A la lumière des expériences déjà faites, les pays en voie de développement peuvent proposer aux pays dits « développés », comme contrepartie, des objets de caractère ethnographique ou archéologique qui existent souvent en de nombreux exemplaires équivalents et qui, non utilisés dans des réserves de musées, complèteraient utilement les collections d'autres institutions moins riches d'autres pays. Les organisations internationales intéressées devraient, dans ce domaine, jouer un rôle de promoteurs et, éventuellement, d'intermédiaires. Il s'agit là d'une véritable coopération, les pays, quel que soit leur stade de développement, étant tous également bénéficiaires de ces échanges³³.

c) Le rôle des reproductions et moulages ne doit pas être minimisé : ces objets ne présentent évidemment pas de valeur artistique en eux-mêmes, mais ils peuvent occuper une place importante dans la constitution de collections comparatives d'art : ils permettent notamment de porter à la connaissance du public des œuvres d'art d'une haute valeur artistique et d'une grande importance culturelle qui seraient inaccessibles aux musées en voie de développement, de par leur caractère unique, étant exclus de ce fait des expositions et des échanges. Il serait donc souhaitable que, parallèlement à une politique d'expositions et d'échanges, les organisations internationales et les musées à grandes

richesses artistiques étudient les moyens qui s'offrent de perfectionner les techniques de reproduction de façon à obtenir des photographies ou des moulages, les plus proches possible, des originaux qu'ils ne remplaceront jamais, mais dont ils peuvent donner une idée suffisante.

d) Il suffit de mentionner, pour mémoire, les achats, ceux-ci étant impossibles pour des raisons évidentes, dans la plupart des cas. Toutefois, certains pays seront peut-être un jour à même d'employer cette méthode. Il faut donc souligner la nécessité de n'opérer ces achats qu'avec le concours d'experts hautement qualifiés, dont le pays acheteur peut demander la coopération par l'intermédiaire de l'Unesco, de l'Icom ou d'accords bilatéraux.

4. Moyens

En vue de faciliter l'établissement de musées d'art et de constituer leurs collections par les méthodes énumérées plus haut, il convient de recommander :

a) aux musées des pays en voie de développement et aux administrations responsables de ces pays, la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires à la constitution de collections d'art représentatives des grandes cultures de l'humanité, ainsi que de la culture nationale, en encourageant la venue d'expositions, l'établissement de courants d'échanges par l'offre de contreparties, ainsi qu'en assurant la conservation dans les meilleures conditions et la sécurité des collections et des expositions ;

b) aux grands musées des pays développés et aux gouvernements de ces pays, l'adoption de mesures tendant à faciliter la tâche des musées en voie de développement qui désirent constituer ou accroître leurs collections, par l'organisation et l'envoi d'expositions, l'octroi de facilités d'exportation pour les œuvres d'art choisies d'un commun accord avec les bénéficiaires et la mise à la disposition de ceux-ci d'experts susceptibles de les aider dans la constitution des collections ;

c) aux organisations internationales, d'inscrire dans leurs programmes à long terme la réalisation d'enquêtes préliminaires et la mise en œuvre, sur le plan pratique, d'une véritable coopération internationale dans ce domaine.

Les participants au colloque recommandèrent à l'Unesco de poursuivre son aide au gouvernement indien en vue d'aménager une galerie d'art occidental, au Musée national de New-Delhi, ceci à titre de contribution du Gouvernement indien au Projet majeur Orient-Occident. Une étroite liaison entre l'Unesco et l'Icom permettrait d'associer

les membres de la profession muséale à ces entreprises qui bénéficient par ailleurs de l'influence de l'Unesco auprès des gouvernements responsables et d'une aide financière éventuelle dans le cadre du programme de participation.

Le Sous-comité de l'Icom pour les expositions internationales artistiques, dont l'action s'est révélée bénéfique pour l'encouragement aux grandes expositions d'intérêt scientifique organisées en Europe et en Amérique du Nord, devrait étendre son champ d'action aux pays en voie de développement, en profitant de l'enquête réalisée ces dernières années par un expert de l'Icom, le Dr A. B. de Vries (Pays-Bas), dans un grand nombre de pays.

D'autres organisations internationales peuvent apporter leur concours, plus particulièrement efficace en ce qui concerne l'art moderne et contemporain, notamment l'Association internationale des arts plastiques (AIAP), et l'Union internationale des architectes (UIA).

Musées d'histoire et d'archéologie

1. Définitions et principes de base

Le musée d'histoire, conformément à la définition moderne de l'histoire, a pour but de présenter l'évolution historique d'une région, d'un pays ou d'une province, durant un période limitée ou dans l'ensemble de la perspective des siècles, en tenant compte de tous ses aspects, économiques, sociaux, culturels, idéologiques, ethniques, le point de vue événementiel n'intervenant que dans une mesure raisonnable. Groupe particulier des musées d'histoire, les musées d'archéologie ont pour principale caractéristique de devoir tout ou partie de leurs collections à des fouilles.

Les musées d'histoire, et particulièrement les musées d'archéologie, sont extrêmement importants dans les pays en voie de développement qui possèdent généralement de grandes richesses dans ce domaine, soit qu'elles aient été partiellement explorées et dans ce cas souvent exportées au bénéfice des pays d'origine des missions archéologiques, soit qu'elles ne soient pas ou insuffisamment exploitées. Ces musées sont avant tout un moyen de faire connaître aux visiteurs le passé du pays, de susciter leur sensibilité historique, en leur apprenant à regarder les vestiges du passé comme des objets de valeur qu'il convient de conserver avec soin.

2. Organisation générale

Les moyens techniques et financiers des pays en voie de développement étant le plus souvent très limité, il convient de coordonner, à l'échelon national comme à l'échelon local, les diverses activités intéres-

sant l'archéologie afin de les faire concourir à l'organisation ou au développement des musées de cette discipline. En premier lieu, et de façon à constituer l'infrastructure nécessaire au rassemblement et à la conservation des richesses archéologiques et des documents historiques, il est nécessaire que tout musée central comporte un département historique où sera présenté le passé du pays, dans une perspective continue, avec ses prolongements dans l'histoire contemporaine et même dans le proche avenir. Des musées régionaux, dans une dépendance plus ou moins étroite du musée central, assumeront le même rôle à l'échelon local. Également rattachés au musée central, les principaux monuments ou sites historiques du pays pourraient être considérés et aménagés comme des musées.

Dans la mesure du possible, l'administration des fouilles et celle des musées devraient être rattachées à une même direction ; ainsi les musées, largement ouverts aux chercheurs et administrativement liés aux institutions de recherche, pourront être les dépôts exclusifs de tout le matériel archéologique et historique dont ils peuvent seuls assurer la préservation dans de bonnes conditions. Par ailleurs, le musée, équipé de façon à faciliter le travail des chercheurs, pourra bénéficier de leurs conseils pour son installation et pour la présentation scientifique des objets. Enfin, les historiens et archéologues devraient être appelés à participer à la conception et à la mise au point du programme de construction du musée, en collaboration avec le conservateur, dans le cas où le musée (ou le département spécialisé) doit être construit à neuf.

Le musée d'histoire et d'archéologie doit également participer activement aux programmes de préservation du patrimoine national, qu'il s'agisse de la constitution de l'inventaire des biens culturels ou de la surveillance des grands travaux de toute nature qu'exige le développement industriel, en vue d'éventuelles fouilles de sauvetage.

3. *Présentation et action culturelle*

Le musée central, de par sa composition polydisciplinaire, oblige le département historique à s'intégrer convenablement dans un programme pré-établi. Il est donc nécessaire de concevoir sa présentation dans une plus vaste perspective, notamment en ce qui concerne les relations et transitions avec les départements voisins. Il est souhaitable d'y intégrer des éléments représentatifs, provenant des collections ethnographiques ou artistiques, en les replaçant dans les séquences chronologiques. Les méthodes de présentation doivent tenir compte de l'évolution moderne des disciplines historiques et leur application devrait être entreprise par le conservateur en liaison étroite avec les spécialistes universitaires de l'histoire et de l'archéologie. Dans toute la mesure du possible, le départe-

ment ou le musée d'histoire devrait comprendre conjointement des salles consacrées à la présentation chronologique de l'histoire du pays ou de la région et des salles réservées à la présentation systématique d'éléments secondaires, constituant de préférence des séries. Des présentations écologiques — telles que tombes reconstituées, intérieurs de demeures ou d'ateliers, etc. — pourront être insérées de part et d'autre. On tiendra compte en tout cas des conditions particulières au pays et des besoins de la formation culturelle du public. Enfin, une place, même réduite, devrait être réservée à l'histoire, et notamment à des vestiges archéologiques, des pays appartenant à la même région géographique, économique et culturelle. Une mention spéciale peut être également accordée à l'histoire des pays, même éloignés, qui ont exercé à un moment quelconque une influence sur la culture nationale. Dans ce but, il peut être conseillé au musée de se constituer, de préférence à l'aide de pièces originales, ou, si c'est impossible, par des moulages et des copies, une petite collection de séries comparatives qui s'intégreront naturellement à leur place logique dans le développement de la présentation. Ainsi sera évité le danger qui consisterait à exagérer le caractère « nationaliste » de la présentation tout en atteignant un but plus large : promouvoir la compréhension entre les peuples par l'illustration de l'interdépendance des cultures.

4. *Coopération internationale*

L'application de ces principes et de ces méthodes nécessite, dans de nombreux cas, l'appel à la coopération internationale, bilatérale en ce qui concerne les missions archéologiques et la recherche historique, multilatérale en ce qu'une telle assistance est indispensable à la formation du personnel qualifié et à la mise au point des techniques muséographiques spécialisées. Le colloque recommande donc à l'Unesco de poursuivre, dans le cadre de l'action générale entreprise en faveur des musées, son aide à la création de musées ou de départements de musées, consacrés aux disciplines historiques. Ces derniers doivent avoir leur place dans les programmes des colloques et séminaires régionaux qu'elle organise, dans les publications qu'elle édite³⁴ et, le cas échéant, dans l'attribution des fonds prévus par le programme de participation.

Il est souhaitable que l'Icom, et plus particulièrement son Comité international pour les musées d'histoire et d'archéologie, poursuive son action en faveur de l'essor de cette catégorie de musées, en mettant l'accent notamment sur les conditions propres aux pays en voie de développement³⁵.

Le concours des autres organisations internationales non gouvernementales peut être également sollicité : celles qui sont consacrées à l'ar-

chéologie et aux disciplines historiques, groupées au sein du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, apporteraient ainsi l'assistance des personnalités les plus compétentes sur le plan international.

Musées d'ethnographie

Dans certains pays, notamment d'Asie et d'Afrique du Nord, les musées d'archéologie et d'histoire ont été les premiers à se créer : c'est donc à partir d'eux que les autres musées ou départements de musées doivent se développer. Par contre, bien des pays d'Afrique et d'Amérique latine, pour ne citer qu'eux, ont vu naître d'abord des musées d'ethnographie. C'est à partir de ces derniers que se développeront donc dans ces pays les musées centraux, selon un processus parallèle au précédent. Toutefois, les problèmes posés par la création ou la modernisation d'un musée d'ethnographie présentent un caractère d'urgence tout particulier dû à divers facteurs : un tel musée est plus lié que tout autre à sa discipline de base, l'ethnologie ; celle-ci est science du vif et doit faire intervenir des techniques modernes coûteuses et précises ; les cultures qu'elle étudie sont actuellement gravement menacées par l'essor de la civilisation industrielle ; les autorités et les populations des pays en voie de développement sont trop souvent peu sensibles à la nécessité de préserver et d'étudier, pendant qu'il en est encore temps, les témoins de la culture traditionnelle. Le colloque s'est penché attentivement sur ces problèmes et a essayé de leur apporter des solutions d'ensemble, valables pour le plus grand nombre de pays, sans envisager les cas particuliers que les séminaires de l'Unesco déjà cités ont étudié ou étudieront dans une perspective régionale.

1. Relations avec la discipline de base

a) Le musée est l'auxiliaire indispensable des sciences ethnologiques. Dans la plupart des pays en voie de développement où les moyens sont limités et le personnel scientifique peu nombreux, le musée d'ethnographie jouera le rôle de centre de recherches ethnologiques.

b) Une de ses tâches principales sera donc d'étudier la culture matérielle, les structures sociales, les croyances, les coutumes, les arts traditionnels des peuples, l'éthique et les arts des peuples pré-industriels ou en voie d'acculturation, voire les populations (le cas est rare, mais il existe) dont les changements parfois tragiques de notre temps entraînent la disparition. Dans un ordre de priorité, des missions de sauvetage seront organisées pour préserver les cultures menacées par les grands travaux, industriels notamment.

c) Pour mener cette tâche à bien, le musée devra posséder un personnel scientifique entraîné aux techniques de l'ethnographie ; il devra aussi faire participer à ses travaux des spécialistes des disciplines connexes, telles que l'anthropologie physique et génétique, la linguistique, la démographie, dont l'apport enrichit l'ensemble de la recherche.

d) La méthodologie de l'ethnologie et des sciences connexes attache une très grande importance aux moyens audio-visuels, en vue de la notation des traditions orales — source historique de premier ordre pour l'étude des populations à écriture tardive —, de la musique et des gestes. Le musée-centre de recherches devra donc être équipé d'un matériel de prise de vues et d'enregistrement moderne, servi par des techniciens spécialisés. Il devra également disposer d'un centre d'archivage et de conservation des films et des enregistrements sonores.

e) Le musée d'ethnographie peut et doit servir d'intermédiaire entre les chercheurs et le grand public : il y parviendra notamment en faisant prendre conscience à ce dernier du fait que le matériel ethnographique fait partie intégrante du patrimoine culturel national, au-delà du préjugé, encore trop répandu bien qu'en voie de disparition, qui assimile la culture traditionnelle pré-industrielle à une situation coloniale plus ou moins récente.

f) Enfin, le musée d'ethnographie et ses activités de recherche ne doivent pas être confondus avec la réanimation plus ou moins dirigée de l'artisanat traditionnel et la création de groupes folkloriques, réalisations qui se placent sur des plans très différents.

g) Si le musée bénéficie directement des recherches qu'il entreprend, ou auxquelles il participe, il est évident qu'il ne peut présenter tout le matériel recueilli, ni, à plus forte raison, les synthèses purement scientifiques réalisées ; une large place devra donc être réservée aux publications scientifiques qui mettront à la disposition des spécialistes ces éléments.

h) Outre le travail de recherche entrepris par le musée, ou, le cas échéant, par les institutions universitaires ou autres du pays, il convient de ne pas oublier les missions de terrain étrangères. Celles-ci sont toujours profitables tant à la connaissance scientifique qu'au musée lui-même, à condition toutefois que ce dernier les contrôle et enrichisse ses collections du matériel recueilli, en totalité ou en partie, selon les lois propres au pays et les accords bilatéraux passés avec le pays d'origine de la mission.

2. Organisation générale

a) Dans les pays où existe déjà un musée important ou une collection publique importante d'ethnographie, il est souhaitable que cette institution soit au plus intégrée, et au moins rattachée au musée central dont la création est nécessaire dans tous les cas ; dans les pays où un tel musée spécialisé n'existe pas, la priorité doit être attribuée à la création d'un musée central, lequel comprendra un département d'ethnographie.

b) Les collections de ce département devront associer, dans une juste proportion, des objets de l'ethnographie nationale (ou régionale) et des objets de l'ethnographie générale. Si ces deux parties d'une même discipline sont parfois séparées entre des musées différents dans les pays développés, cette solution n'est ni économique ni souhaitable dans un pays en voie de développement.

c) Dès que ce sera possible, les autorités responsables devraient créer des musées régionaux dépendant de l'administration des musées ou du musée central. Un musée central de plein air ou des musées régionaux de ce type seraient également un utile complément à ce réseau de musées d'ethnographie.

d) Il appartient à l'administration centrale des musées de veiller à ce que le produit des diverses missions ethnologiques, de sauvetage ou autres, ne s'éparpille pas au hasard, mais se répartisse entre musée central et éventuels musées régionaux, selon un plan d'ensemble, conformément aux intérêts solidaires de la recherche et de l'éducation.

e) Une des caractéristiques de la discipline de base est la grande quantité (et parfois le volume) des objets recueillis. Le musée d'ethnographie est appelé à recevoir et à conserver ces objets dont quelques-uns seulement seront exposés. Il est donc nécessaire de le doter de vastes réserves, facilement accessibles aux chercheurs.

f) Le département d'ethnographie du musée central doit également pouvoir disposer d'un matériel audio-visuel moderne et de techniciens spécialisés pour l'utiliser. Ce matériel pourra être mis à la disposition des musées locaux en vue de leurs propres enquêtes.

3. Présentation

a) Des transitions particulièrement étudiées devraient être aménagées, avec le département d'archéologie, dans le cas du musée central, et avec les salles d'archéologie et d'histoire locale, dans le cas du musée

régional. Ces deux disciplines doivent être étroitement liées, dans leur présentation, et il est souvent souhaitable que des séries comparatives d'archéologie soient incorporées aux collections publiques d'ethnologie.

b) En raison de la difficulté et même souvent de l'impossibilité de créer, dans un pays en voie de développement, un musée ou un département d'ethnographie générale distinct, le département d'ethnographie du musée central doit se fixer pour but la création de collections limitées d'intérêt comparatif, représentatives de la région du monde à laquelle appartient le pays, et à un degré moindre, d'autres régions du monde.

c) Le plan d'ensemble de la présentation, compte tenu des conceptions et des conditions locales, ainsi que de l'importance des collections, devrait associer les classifications systématiques, chronologiques, géographiques, ethniques, écologiques ou autres. Une étroite collaboration entre le conservateur et l'ethnologue permettra d'établir ce plan et de fixer l'importance relative de chaque thème.

d) Il convient, dans le choix des objets à exposer et des modes de présentation, de tenir compte des réactions possibles du public national et d'observer la plus grande prudence. Une rigueur scientifique absolue et les précautions indispensables aideront le musée à garder son objectivité et à jouer son rôle culturel dans le respect des traditions et des croyances.

4. Action culturelle

a) La mission fondamentale du musée d'ethnographie, dans ce domaine, est de montrer à son public d'une part l'importance, la valeur, la respectabilité du patrimoine national, d'autre part l'interdépendance et la convergence des civilisations, au-delà des différences de races.

b) Si tout musée doit être conçu en fonction des nécessités de l'éducation et collaborer avec les institutions d'enseignement à tous les échelons, une attention plus particulière doit être apportée à ce principe dans le cas du musée d'ethnographie, cette discipline n'étant pas encore, dans beaucoup de pays, communément intégrée dans les programmes d'éducation.

5. Conservation

Les collections d'un musée d'ethnographie sont constituées d'objets de nature très variée, dont un grand nombre sont extrêmement fragiles, notamment dans les conditions climatiques dont jouissent beaucoup de pays en voie de développement. Il convient donc d'encourager le labo-

ratoire (scientifique ou technique) de restauration à étudier spécialement les problèmes posés par ces objets en tenant compte de leur complexité et de l'importance numérique des collections. Le laboratoire doit également mettre au point les techniques particulières de conservation des éléments du musée de plein air, si un tel musée existe.

6. Coopération internationale

a) Le colloque recommande à l'Unesco de maintenir son intérêt aux problèmes des musées d'ethnographie ou à participation ethnographique, notamment dans les programmes de participation qu'elle met en œuvre, dans les stages et colloques qu'elle organise, dans les publications qu'elle édite. Il serait souhaitable qu'une attention toute particulière soit apportée par cette organisation à la formation, dans les pays en voie de développement, d'un personnel de haut niveau qui serait chargé d'entreprendre des enquêtes ethnologiques sur le terrain. Dans le cadre de cette action, le colloque reprend le vœu du séminaire Unesco de Tokyo, demandant la publication d'un manuel d'ethnologie, lequel proposerait des types de questionnaires d'enquêtes.

b) Le colloque souhaite que l'Icom maintienne son intérêt pour cette catégorie de musées et que le Comité de l'Icom pour les musées d'ethnographie tienne compte plus particulièrement dans ses programmes des besoins des musées d'ethnographie dans les pays en voie de développement.

c) Il peut être également fait appel avec profit aux organisations internationales non gouvernementales des disciplines intéressées, groupées au sein du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH).

Musées de sciences naturelles

Beaucoup de problèmes fondamentaux sont communs aux musées de sciences naturelles et à ceux d'archéologie ou d'ethnographie. Dans tous les cas, il s'agit de musées consacrés à des sciences de terrain et il est inutile de revenir sur les solutions qui ont été apportées à ces problèmes communs dans les paragraphes précédents. Le colloque s'est d'ailleurs plus particulièrement penché sur les caractères spécifiques des musées de sciences naturelles, provoqués soit par la nature même de la discipline de base, soit par le retard relatif dont souffrent, dans un grand nombre de pays développés ou en voie de développement, ces musées par rapport à d'autres catégories plus favorisées.

1. Relations avec la discipline de base

Le musée de sciences naturelles est, par nature, étroitement lié à sa discipline de base : cela présente pour lui des avantages et des inconvénients. Il est indispensable en effet que le musée coopère, à tous les stades de son organisation et de son développement, avec les naturalistes et les chercheurs des sciences annexes. Dans son cas particulier, le département de sciences naturelles du musée central devra entretenir des relations suivies avec les institutions universitaires ou spécialisées intéressées. Il devra également s'assurer le concours des ingénieurs et spécialistes des administrations non culturelles (agriculture, eaux et forêts, etc.) et des entreprises privées.

Toutefois un danger réside dans l'oubli des exigences de la muséographie, en regard de celles de la science. L'importance des tâches scientifiques sera pleinement reconnue par ces musées, les enquêtes de terrain y joueront un rôle fondamental.

Enfin, un *modus vivendi* doit être institué, en fonction des conditions locales, pour que les musées régionaux contenant des collections de sciences naturelles puissent profiter de l'aide des savants et à leur tour servir leurs recherches.

2. Organisation générale

a) RÉPARTITION NATIONALE DES MUSÉES

Selon la doctrine établie par le colloque et souvent mentionnée plus haut, le musée central doit comprendre, entre autres, un département de sciences naturelles et une galerie de synthèse comportant les séries naturelles les plus représentatives de l'anthropologie, de la zoologie, de la botanique, de la géologie du pays. A un stade plus avancé du développement, les musées régionaux comprendront aussi des collections de sciences naturelles dépendant scientifiquement du département correspondant du musée central. Enfin, du point de vue de la préservation et de l'éducation, il est très souhaitable que soient créés, toutes les fois que ce sera possible, des institutions de plein air ou des musées spécialisés qui présenteront la nature vivante : jardins botaniques et zoologiques, aquariums, parcs nationaux et réserves naturelles, ces diverses institutions étant ouvertes au public, dans les mêmes conditions qu'un musée ordinaire.

b) LABORATOIRE

Les objets et spécimens de sciences naturelles sont souvent particulièrement fragiles, leur naturalisation est très délicate. Il convient donc que tout musée ou département de sciences naturelles ait au minimum

un atelier spécialisé où seront traitées les pièces « faciles » et appliqués les procédés élémentaires de conservation et de naturalisation. Le laboratoire scientifique ou technique central devra d'autre part posséder une section particulière réservée aux sciences naturelles et une équipe de taxidermistes entraînés.

c) CLASSIFICATION DES COLLECTIONS

Une grande rigueur scientifique doit présider au classement et à la réalisation de l'inventaire d'un musée de sciences naturelles. Son personnel supérieur, dans un pays en voie de développement, est en général trop peu nombreux pour pouvoir couvrir toutes les disciplines particulières telles que biologie, géologie, botanique, zoologie, paléontologie, etc. Il devra donc requérir l'assistance et les conseils des savants : professeurs de l'université locale, experts obtenus par l'intermédiaire de l'assistance technique bilatérale ou multilatérale, ou encore responsables des missions de terrain qui ont récolté les objets eux-mêmes.

d) RÉSERVES

Comme pour l'ethnographie ou l'archéologie, de vastes réserves et galeries d'études doivent être prévues lors de la construction même du musée ou du département : ces locaux et leur mobilier, ainsi que le mode de rangement, devront être conçus en fonction des nécessités de la recherche. Ils devront toujours être ouverts aux chercheurs.

e) FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE TECHNICIENS

Le principal problème qui se pose aux administrations compétentes des pays en voie de développement concerne le manque de techniciens entraînés et l'absence d'institutions d'enseignement spécialisées. De l'avis général, le meilleur moyen de remédier à ces lacunes serait :

— de créer, à l'échelle régionale, des centres de formation de base pour muséographes, restaurateurs, taxidermistes, etc. ;

— de développer le système des bourses d'études : ces bourses permettraient aux techniciens formés dans les centres régionaux d'aller se perfectionner dans de grands musées des pays développés ;

— d'accroître les échanges d'experts et de techniciens entre pays développés et pays en voie de développement, en vue de confronter les techniques et de pallier l'insuffisance numérique du personnel permanent.

3. Présentation

Trop souvent encore, même dans les pays développés, les musées de sciences naturelles ont tendance à adopter une présentation luxueuse et exagérément spectaculaire. L'évolution des techniques muséographiques et éducatives permet désormais de recourir à des formes plus modestes et moins coûteuses. La part croissante de l'écologie dans les sciences naturelles doit notamment se retrouver dans les galeries du musée parallèlement aux présentations systématiques, chronologiques et autres.

Des collections comparatives composées de spécimens représentatifs des pays voisins et des autres régions du monde peuvent être constituées relativement facilement par le système des échanges, plus fréquents dans cette discipline que dans toute autre, en raison du grand nombre de doubles qui existent dans les collections des musées.

Différentes techniques muséographiques permettent de rendre le musée vivant, en palliant la sécheresse d'une présentation purement systématique : on peut ainsi s'inspirer, dans les limites qu'imposent les ressources financières et techniques disponibles, de l'exemple de ces *halls of life*, dont on voit l'exemple développé dans les musées des Etats-Unis. De même les microstructures agrandies, les microdioramas (préférables aux coûteux dioramas grandeur nature), les modèles végétaux et animaux peuvent être réalisés par les ateliers du musée lui-même ou avec l'aide de grands musées d'autres pays, mais toujours sur les indications des spécialistes de la discipline considérée.

4. Action culturelle

Les programmes d'enseignement, de l'école primaire à l'université, accordent partout une large place aux sciences naturelles. Les musées consacrés à cette discipline constituent donc un auxiliaire idéal de l'enseignement : il est souhaitable que les conservateurs s'attachent à associer les maîtres aux activités de leurs musées, facilite l'accès des salles à eux et à leurs élèves, consacrent éventuellement des sections didactiques à l'illustration des divers programmes d'enseignement. L'utilisation de matériel audio-visuel peut également, par l'organisation de séances spéciales adaptées à un public scolaire, compléter l'enseignement visuel donné dans les salles. Des expositions circulantes, destinées au prêt dans les écoles, mettent de plus les collections du musée à la disposition des classes.

5. Coopération internationale

a) COOPÉRATION BILATÉRALE

Ce type de coopération peut s'exercer avec fruit, dans le cas des musées de sciences naturelles, non seulement entre les pays, mais aussi

entre les musées : des bourses de perfectionnement, des échanges d'objets, des missions d'experts pour l'organisation du musée ou pour des recherches sur le terrain, peuvent aisément faire l'objet d'accords, dans lesquels chaque partie trouve un intérêt.

b) COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Le colloque invite l'Unesco et l'Icom à attribuer une place importante dans leurs programmes aux musées de sciences naturelles. Dans le cadre plus vaste de la création de centres régionaux pour la formation de techniciens de musée, les besoins en personnel qualifié de cette catégorie de musées doivent être pris en considération de toute urgence. Ces deux organisations sont en outre encouragées à entreprendre une action auprès des pays et des musées développés, en vue de les inciter à accepter d'établir des relations de coopération avec les musées de sciences naturelles des pays en voie de développement.

Ces derniers peuvent, d'autre part, demander leur concours, en cas de besoin, aux organisations internationales non gouvernementales des disciplines de base intéressées, groupées au sein du Conseil international des unions scientifiques (ICSU). D'importance particulière est la coopération avec l'Union internationale pour la protection de la nature. Il entre dans la mission des musées de sciences naturelles, en effet, de convaincre les masses, voire les pouvoirs publics, de la nécessité d'une exploitation mesurée des ressources de la nature, et d'une préservation raisonnée de la nature sauvage.

Musées de sciences et de techniques

Comme les disciplines décrites précédemment, les sciences et les techniques font partie du musée central, mais les problèmes posés par l'installation et le développement du département ou du musée qui leur est consacré ont un caractère spécifique et doivent recevoir leurs solutions propres.

1. Rôle du musée

Les musées de cette catégorie ont à leur programme soit une ou plusieurs sciences exactes, soit une ou plusieurs techniques, soit l'ensemble des sciences et des techniques. Dans les pays industrialisés, il s'y ajoute l'histoire des sciences et des techniques : le musée rejoint alors d'une certaine façon les institutions semblables à participation historique ou ethnographique. Dans les musées des pays en voie d'industrialisation, il s'agit plutôt d'interpréter la civilisation industrielle dans un but édu-

catif (à l'intention des jeunes et des adultes), tout en la replaçant dans un cadre historique destiné à faciliter l'approche intellectuelle.

Dans ces pays, le rôle du musée de sciences et de techniques sera donc avant tout d'aider à l'essor industriel ; mettant l'accent sur le potentiel économique, agricole et industriel du pays, ainsi que sur la formation de ses futurs cadres techniques, il contribuera à l'illustration de l'enseignement scolaire et à l'initiation des adultes, notamment des ouvriers et des agriculteurs, à la politique de promotion industrielle, agricole, sanitaire, compte tenu de l'analphabétisme. Il participera en outre à la prise de conscience de l'avenir économique du pays et, espérons-le, à l'éveil de vocations, dans le public le plus jeune.

Actuellement, de tels musées existent en très petit nombre dans les pays en voie de développement : un énorme effort reste donc à faire dans ce domaine, unissant dans un but commun les musées eux-mêmes et leurs administrations de tutelle aux services publics et aux entreprises privées qui seront bénéficiaires, à plus ou moins long terme, de l'action du musée sur le public.

2. Organisation générale

a) La création de musées de sciences et de techniques dans un pays donné pourrait se faire en quatre étapes, compte tenu des disponibilités financières :

— dans le cadre du musée central, installation d'un département spécialisé et participation à la galerie de synthèse commune à tous les départements. Les collections présentées seraient alors de caractère général, d'initiation aux sciences et aux techniques et conçues en fonction de la planification économique nationale. Outre le présent et les connaissances scientifiques de notre époque, elles s'attacheraient à montrer les techniques du passé pré-industriel et les perspectives d'avenir du pays ;

— dans les principaux centres universitaires et industriels du pays, réalisation de petits musées locaux consacrés aux ressources et aux productions locales, de manière à faire participer le public au développement de sa province ;

— rattachés au département central ou aux musées régionaux, des expositions circulantes présentées ou non au moyen d'un muséobus aideraient à faire pénétrer le progrès des techniques dans les localités difficilement accessibles, dans lesquelles n'existent pas de musées ;

— dans les régions à agriculture ou à industries spécialisées, des musées techniques adaptés aux problèmes locaux de production et conçus

en fonction des objectifs économiques à court ou à long terme, élaborés pour ces régions par les administrations responsables, coopéreraient de façon efficace à la réalisation desdits objectifs.

b) La constitution des collections qui composent un musée de sciences et de techniques pose souvent aux pays en voie de développement de nombreux problèmes parmi lesquels l'aspect financier n'est pas toujours prépondérant. Le choix des objets qui entreront dans ces collections dépend du programme du musée : des éléments détaillés concernant ces deux points sont donnés dans le manuel *Musées de sciences dans les pays en voie de développement*, publié par l'Icom³⁶. Il n'en sera donc pas discuté ici. La principale difficulté est souvent de rassembler les objets choisis ou de faire construire des maquettes, modèles animés, etc. Pour cela, tous les prêteurs, donateurs ou fournisseurs possibles doivent être mis à contribution : récupération de machines ou instruments périmés mais de valeur historique ou didactique, dépôts de matériel appartenant à des laboratoires ou à des services techniques, utilisation de maquettes procurées par des musées plus riches, aide de l'artisan local, assistance financière et technique des industries ou entreprises de travaux agricoles, sans compter l'appui efficace que peuvent apporter les divers services gouvernementaux intéressés.

3. Présentation

Dans la galerie de synthèse qui forme le noyau du musée central, la section scientifique et technique sera représentée dans le développement historique essentiellement dans la phase contemporaine. La prospective ne doit pas y être oubliée, mettant l'accent sur le plan de développement. Dans le département spécialisé proprement dit, ou le musée de sciences, les éléments de la présentation sont variés et il convient de les intégrer au mieux dans un ensemble de valeur pédagogique.

a) Les objets eux-mêmes tiennent la première place. A des appareils scientifiques et à des spécimens techniques modernes, doivent s'associer des exemples tirés du département d'ethnographie, occasion de lier le passé au présent dans une démonstration fondée sur les conjonctures successives.

b) Les maquettes ou modèles réduits inanimés sont indispensables pour remplacer et suggérer avec exactitude les machines ou installations de trop grandes dimensions (barrages hydro-électriques, piles atomiques, avions de ligne, etc.). Des reconstitutions de ce genre peuvent également être utilisées pour présenter l'évolution historique d'un thème.

c) Les modèles animés ont une valeur pédagogique très grande ; malheureusement, il s'agit d'appareils « presse-bouton », souvent coûteux et complexes, ou fragiles. Il n'est donc pas possible de les multiplier et leur fonctionnement devra souvent être confié à des manipulateurs expérimentés. Toutefois, on doit y avoir recours pour rendre la présentation vivante et attirer le visiteur en lui faisant comprendre le fonctionnement d'appareils complexes.

d) Les schémas, diagrammes, photographies, textes explicatifs ont un rôle didactique important à jouer, mais il ne faut pas qu'ils occupent une trop grande place car le musée n'est pas un livre et leur approche est parfois ardue.

Le côté formel de la présentation n'est pas à négliger : une disposition claire, nette, l'usage de couleurs vives, le souci de l'ambiance rendront le musée accueillant, si arides que soient les sujets présentés. D'autre part, la diversité des sciences et techniques impliquées ainsi que le niveau culturel très varié des visiteurs obligent le musée de sciences à s'assurer le concours de moniteurs démonstrateurs qui se tiendront à la disposition du public. Ils peuvent être recrutés parmi les étudiants à qui cette activité annexe assurera un complément de ressources.

4. Action culturelle

Comme il a déjà été dit plus haut, dans la plupart des pays en voie de développement le musée de sciences et de techniques est une institution d'intérêt national : ses activités éducatives et culturelles, conçues en fonction des impératifs du développement, peuvent contribuer puissamment à la formation technique de base, à l'initiation aux moyens et méthodes de production, à l'éveil de vocations chez les jeunes. Outre les activités classiques d'un tel musée, diverses initiatives peuvent être prises, qui ont fait leur preuve dans des pays industrialisés : conférences et visites d'usines, de grands ouvrages, de nouveaux quartiers urbains, prêt d'expositions thématiques aux écoles techniques, animation d'ateliers de jeunes dans un local spécial du musée lui-même, projection de films, etc.

Une participation active à ces réalisations doit être demandée, non seulement aux professeurs des divers ordres d'enseignement, mais aussi aux administrations intéressées (industrie, travaux publics, agriculture, transports, santé publique, etc.) et aux entreprises industrielles qui accorderont le plus souvent leur concours de bonne grâce (matériel, personnel, moyens financiers), leur avenir étant fonction, en grande partie, de la participation de tous les consommateurs à la vie économique du pays et de la formation d'un personnel spécialisé.

Toutefois, il convient de ne pas oublier l'aspect purement culturel du rôle du musée : la prise de conscience par le public de l'avenir économique de son pays ne doit pas lui faire oublier la nécessité de sauvegarder le patrimoine culturel national ; le musée s'attachera donc, tant dans sa présentation que dans ses activités éducatives, à montrer que ces deux objectifs ne se contredisent pas.

5. *Coopération internationale*

a) La coopération bilatérale, de pays à pays ou de musée à musée, qui a déjà reçu un certain développement, devrait être accrue principalement dans trois domaines : missions d'experts pour la création de nouveaux musées et bourses de perfectionnement ; échanges d'informations sur les activités éducatives ; dons de spécimens techniques et de maquettes ou de modèles réduits. D'autre part, dans le cadre des accords particuliers d'assistance technique passés entre certains pays, des expositions d'une grande valeur didactique pourraient être envoyées par les pays industrialisés aux pays en voie de développement. Il est évident que, dans ce dernier cas, les expositions de caractère purement publicitaire ou commercial ne peuvent servir le but des musées, qui est d'éducation désintéressée.

b) L'Unesco a dans ce domaine un rôle majeur à jouer, non seulement par sa Division des musées et monuments, mais aussi par son Département des sciences exactes et naturelles et peut-être d'autres secteurs. L'envoi d'experts, l'octroi de bourses sont utiles et même nécessaires, ainsi que l'attribution éventuelle de crédits au titre du programme de participation. Une autre forme de coopération est recommandée par le colloque : elle consisterait à étudier et à faire connaître aux fabricants et aux musées intéressés des types de modèles animés, d'un caractère démonstratif exemplaire, résistants et économiques. Une solution plus développée dans cette même voie amènerait à faire exécuter un certain nombre de ces modèles et à les mettre à la disposition de musées déjà en cours de réalisation.

c) L'Icom, par l'intermédiaire de son Comité pour les musées de sciences et de techniques, a également son rôle à jouer, sur le plan de la profession, en facilitant aux conservateurs des musées de sciences dans les pays en voie de développement les relations étroites qu'ils souhaitent avoir avec leurs collègues des pays industrialisés. En outre, les deux publications récentes de ce comité (*Liste provisoire des musées scientifiques et techniques* et *Musées de sciences dans les pays en voie de développement*)³⁷ doivent être largement diffusées auprès des administrations et des milieux scientifiques des pays intéressés.

d) Il semble qu'une forme ou une autre d'assistance technique serait particulièrement justifiée, dans le cas de ces musées, venant des agences spécialisées de l'Organisation des Nations Unies (FAO, OMS, Fonds spécial), en considération du rôle important que les musées de sciences et de techniques ont à jouer, on l'a vu, dans le développement industriel des nouveaux pays, donc dans l'amélioration de leur niveau de vie.

Musées régionaux³⁸

Selon la définition adoptée par le Comité de l'Icom pour les musées régionaux : « Le musée régional est un musée qui, quel qu'en soit le site, étend son action sur une région plus ou moins étendue, constituant une entité naturelle, historique et culturelle, parfois ethnique, économique et sociale. L'étude et la présentation par le musée régional de l'un ou l'autre, ou de l'ensemble, des caractères ci-dessus de la région, n'excluent pas l'existence au sein de cet établissement de collections de caractère universel³⁹. » L'utilité de cette catégorie de musées est évidente ; dans les pays où les distances sont longues, l'administration peu centralisée, les particularités locales fortement accentuées, l'enseignement officiel dépourvu de moyens auxiliaires « riches », le musée régional est un instrument idéal qui doit remplir trois tâches principales :

— illustrer l'enseignement des jeunes et la formation des adultes dans toutes les disciplines ;

— être le miroir de la région en tant qu'entité humaine et culturelle, ce qui entraînera la prise de conscience par la population de l'importance du patrimoine culturel local et provincial et aidera à sa mise en valeur et à sa préservation ;

— renforcer la conscience de l'unité nationale, au-delà des particularismes locaux, et ouvrir une fenêtre sur le monde extérieur, première étape d'une meilleure compréhension entre les hommes.

D'autres tâches, non moins importantes, pourront lui être confiées, notamment celle de constituer une sorte de station de recherche avancée, ouverte aux chercheurs locaux ou envoyés par les institutions centrales.

1. *Organisation générale*

a) Avant tout, un musée régional doit être viable. Un pays ne doit pas laisser se créer de tels musées dans l'anarchie : un petit nombre d'établissements disposant des moyens suffisants, selon une répartition

géographique équitable, liés au musée central, doit être préféré à une dissémination hâtive de musées mort-nés. Les critères essentiels, en pareille matière, sont l'utilité et l'efficacité.

b) Pour atteindre ce résultat, il convient que la structure générale des musées, à l'échelon national, soit fermement établie, comprenant, selon la doctrine établie sur un plan plus général par le colloque, une législation des musées et des antiquités, une administration centrale, un musée central et ses services annexes bien équipés et d'un fonctionnement satisfaisant. Ensuite, il sera possible d'établir un plan de développement régional des musées, ces derniers étant en quelque sorte, du point de vue administratif et scientifique, des prolongements du musée central. Le plan sera appliqué dans l'ordre d'urgence et selon les possibilités financières, en vue d'aboutir à un réseau complet dans lequel les centres urbains les plus importants recevront les établissements les plus importants, les zones de moins grande densité humaine et scolaire disposant de musées secondaires.

c) Selon les termes de sa définition, un musée régional, reflet du musée central adapté à des conditions locales, comporte, dans sa forme la plus complète, des collections représentatives de toutes les disciplines, d'origine principalement régionale, à un moindre degré nationale, à un degré moindre encore mondiale. Dans le premier cas, il sera approvisionné par une récolte exécutée par des spécialistes ou des missions constituées, dans les limites de la zone culturelle considérée ; dans les deux autres cas, le musée central lui fournira les éléments de séries comparatives choisis dans ses propres collections de façon à s'intégrer aisément dans le programme pré-établi du musée régional considéré.

d) Le musée régional a en outre besoin de services et d'ateliers d'entregure réduite mais suffisants pour faire face aux besoins immédiats de son activité propre. Une importance toute particulière sera accordée à la documentation et à la bibliothèque, seuls moyens pour un conservateur souvent très isolé de rester en contact avec le monde des musées et l'évolution de la muséographie.

e) S'il est permis d'envisager, pour le personnel scientifique du musée central, une formation d'un haut niveau dans des établissements d'enseignement supérieur du pays, assortie de stages de perfectionnement à l'étranger, il est trop souvent impossible, dans de nombreux pays en voie de développement, d'envisager la formation dans les mêmes conditions du personnel des musées régionaux. Dans la mesure du possible, des cours de muséographie seront organisés, à leur intention, dans le cadre du musée central, assortis de stages pratiques dans ses divers

départements. Cette formation pourra ensuite être poursuivie, si les moyens le permettent, soit par des inspecteurs nommés par l'administration, soit par des experts étrangers en mission, soit, au mieux, par des stages à l'étranger, dans des musées analogues.

2. *Présentation* ⁴⁰

La présentation, dans un musée régional, obéit à des règles plus simples que celle d'un grand musée national : elle doit être claire, didactique ; sa rigueur scientifique, toujours nécessaire, doit être discrète, assurant la meilleure utilisation de collections parfois réduites et de moyens matériels toujours limités. Toutefois, dans les régions très riches en archéologie, ethnologie ou sciences naturelles, il sera bon de prévoir des réserves importantes accessibles aux chercheurs ; dans ce cas, les mêmes règles que celles établies pour le musée central devront être appliquées.

Il est capital d'éviter, dans la présentation, l'excès de régionalisme ; autant que la constitution des collections, leur disposition et la façon dont elles agiront sur le public permettront d'établir le lien idéologique indispensable entre la « petite patrie » et la grande, ainsi qu'entre cette dernière et le reste du monde.

Avant d'être documentaire et descriptif, le musée régional doit être historique, décrivant l'évolution passée et future de la région et de la nation, étape par étape, sous ses différents aspects, ce qui n'exclut pas naturellement, des salles d'exposition systématique consacrées aux différentes disciplines.

Enfin, une salle d'expositions temporaires est d'autant plus indispensable que ce genre de manifestations est le principal mode d'influence du musée central en province. A ce local viendra s'ajouter une salle de conférences et de projections équipée du matériel moderne adéquat.

3. *Conservation*

L'éloignement du musée régional par rapport au laboratoire central ne doit pas faire perdre de vue les impératifs de la conservation. Si le musée ne bénéficie pas d'une installation de conditionnement, généralement trop coûteuse, les conditions de température et d'hygrométrie dans les salles et dans les réserves doivent faire l'objet d'un soin constant. Des méthodes simples mais efficaces peuvent être employées pour maintenir ces deux éléments climatiques dans des limites acceptables.

Dans la plupart des cas, un atelier technique suffira à résoudre les problèmes usuels de restauration, mais, dans les cas graves, le recours au laboratoire central doit être immédiat.

4. Action culturelle

Le musée régional, en raison de son orientation résolument éducative et culturelle, est avant tout un musée vivant, capable d'entreprendre, avec les moyens locaux, une grande variété d'activités. Celles-ci s'adresseront aux écoles (expositions documentaires), aux clubs de jeunes (activités dirigées, projections, excursions), aux associations culturelles et aux syndicats (conférences, visites guidées), à l'artisanat traditionnel (expositions temporaires, concours). Toutes les bonnes volontés seront mises à contribution, notamment dans le milieu des enseignants.

5. Coopération internationale

Le colloque souhaite vivement que l'Unesco réalise, dès que possible, dans la série de ses monographies, un manuel des musées régionaux. Ce manuel, traitant d'une façon pratique de l'équipement des musées régionaux, devrait recevoir une grande diffusion. Des missions d'experts sont également souhaitables, surtout pour établir, dans les pays qui en feront la demande, le plan national de développement muséographique.

Dans ce domaine, la coopération internationale devrait se traduire par un échange d'informations et d'expériences faites dans les différents pays. Le Centre de documentation muséographique Unesco-Icom est invité à rassembler et à diffuser le plus largement possible ces informations que les pays en cause doivent lui faire parvenir. L'attention du Comité de rédaction de *Museum* sera attiré sur l'intérêt que présenterait la publication des plus importantes d'entre elles.

Enfin, le Comité de l'Icom pour les musées régionaux, tout en accroissant le nombre de ses membres qui représentent des pays en voie de développement, se préoccupera de coordonner les activités des musées de son ressort, en les incitant à participer plus activement à la coopération internationale.

Musées spécialisés

Conformément à la définition adoptée par le Comité de l'Icom pour les musées spécialisés : « Le musée spécialisé est un musée dont les recherches et les présentations sont consacrées à un thème unique envisagé sous tous ses aspects, que ceux-ci relèvent des beaux-arts, de l'archéologie, de l'histoire, de l'histoire naturelle, de l'ethnographie et du folklore, des sciences et des techniques, des sciences sociales, du commerce et des communications, de l'agriculture, etc. ; le cadre géographique de leur programme peut être restreint à une région nettement définie ou s'étendre au domaine international. Ils ont fréquemment pour

base de leur programme un des caractères dominants — phénomène ou activité — de la région où ils sont établis⁴¹. »

De tels musées constituent souvent la première étape dans l'établissement d'un musée régional proprement dit : en effet, il arrive qu'une institution publique ou privée (université, hôpital, entreprise industrielle, association culturelle) organise un petit musée consacré à la spécialité de la région ou de la ville. Ce musée peut ensuite facilement se développer, en se complétant par des collections relevant d'autres disciplines. Il convient donc, surtout lorsque les moyens manquent pour organiser dès le début un réseau complet de musées régionaux, que l'organisation nationale des musées encourage les initiatives locales de ce genre, en leur apportant l'aide nécessaire concernant l'établissement du programme et la présentation, du point de vue scientifique et muséographique. Il faut aussi que ces musées spécialisés soient conçus, dès leur création, en fonction de leur extension ultérieure et seule l'administration centrale peut donner les directives nécessaires.

D'autre part, on a vu plus haut qu'une certaine centralisation administrative des différents musées d'un même pays était souhaitable pour assurer une bonne coordination de leurs diverses tâches. Les musées régionaux, lorsqu'ils seront créés, dépendront du musée central : il faut éviter que les musées spécialisés qui leur donneront naissance se développent isolément et échappent à tout contrôle de ce dernier. Un régime souple devra être trouvé pour ménager l'autonomie des institutions organisatrices sans engager l'avenir. Par la suite, les collections concernant la spécialité d'origine formeront une section ou une partie de section du musée régional dans lequel elles s'intégreront.

Certains musées spécialisés ne pourront, pour diverses raisons, se transformer en musée régional : ou bien ils resteront des centres utiles, mais réduits, d'activité culturelle, dans un domaine scientifique étroit, ou bien ils étendront leurs objectifs et leur présentation à l'ensemble de la spécialité, sur le plan international. Dans ce dernier cas, leur rôle scientifique sera grand et l'administration centrale des musées aura intérêt à leur apporter son aide. De toute façon, même alors, il restera souhaitable que le musée spécialisé soit étroitement lié au musée régional le plus proche et, à plus forte raison, au musée central. L'insertion dans le système national des musées sera en effet, pour lui, profitable en ce qu'elle lui apportera le bénéfice des services d'intérêt commun : centre de documentation, laboratoires, publications, etc.